qui confirme le même fait quant à Lyon; 3° sur un passage de Dion Cassius où il est dit que le sénat romain, craignant que les généraux Lepidus et Plancus qui commandaient dans la Gaule transalpine ne se joignissent à Marc Antoine, après la mort de César, donna l'ordre à ces généraux de bâtir une ville au confluent du Rhône et de la Saône pour y établir les habitans de Vienne autrefois chassés par les Allobroges.

Nous essayerons de prouver que tous ces argumens ne peuvent résister à la discussion.

L'inscription de Gaëte et le passage de Sénèque ne prouvent qu'une chose, c'est que Plancus conduisit une colonie à Lyon; or, de simples officiers romains conduisaient souvent de semblables colonies dans des lieux où des villes existaient déjà, ce qui ne constituait donc point la fondation d'une ville, ni même l'établissement réel et fixe de la colonie, puisque cet établissement fixe ne pouvait avoir lieu et la colonie ne pouvait prendre le nom de municipe qu'autant qu'on avait fait le partage des champs aux soldats légionnaires, car on sait que le sénat romain, auquel nous n'attribuerons pas la générosité extraordinaire de faire bâtir une ville à ses frais, avait du moins celle de donner largement aux cohortes romaines, ce qui ne lui appartenait pas, c'est-à-dire les terres des peuples vaincus, et, à défaut de celles-ci, il s'emparait même de celles des Latins, voir de celles du poète Virgile. Mais il n'y a rien dans les anciens historiens qui puisse faire soupconner que Plancus eut assigné des champs aux soldats, ni qu'il eut fait donner à Lyon le rang de municipe, tandis qu'une phrase de Sénéque, où se trouvent ces mots: Marci municipem vides, prouvent d'une manière certaine que Lyon, ville gauloise, existant déjà depuis des siècles à cette époque, ne fut élevée au rang de municipe que par Marc-Antoine, car ce mot Marci ne peut s'appliquer qu'à lui; une autre preuve vient encore s'ajouter à celle-ci; ce sont les médailles frappées en l'honneur de ce triumvir qui portent son effigie d'un côté avec ces lettres et caractères : III. VIR. R. P. G. et, sur le revers, le mot